



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Aude

COMMUNIQUE DE PRESSE

AGRICULTEURS : Début de la régularisation des aides PAC 2015 et apport de trésorerie remboursable 2016.

Carcassonne le,
9 septembre 2016

Suite à la réforme de la Politique Agricole Commune, les modalités d'attribution des aides ont été revues et ont nécessité un important travail d'instruction des déclarations déposées au printemps 2015.

Ce travail s'achève et les paiements communautaires vont se substituer progressivement aux apports de trésorerie effectués depuis octobre 2015 (ATR). Une première régularisation des aides dites découplées est en cours depuis le 9 septembre. Cette régularisation concernera progressivement les autres aides (aides couplées, ICHN) d'ici fin octobre. Celle-ci peut se traduire ou pas par des paiements.

Contact presse :

FRANCOISE
BATTAFARANO

04 68 10 27 95
06 76 72 33 81

EMILIE SOULIER
04 68 10 29 82

En cas de demandes d'explication, celles-ci sont à exprimer soit en téléphonant à la DDTM au 04-68-71-76-66 soit plus efficacement encore, par envoi sur la messagerie : telepac@aude.gouv.fr.

Pour les dossiers PAC 2016, comme pour ceux de 2015, une avance sous forme d'apport de trésorerie remboursable (ATR) est mise en place. Cette avance de 90 % des aides communautaires 2015 (aides découplées, couplées et ICHN) sera versée à partir du 15 octobre 2016. La demande peut être faite à partir du 8 septembre et jusqu'au 15 décembre, uniquement par télédéclaration sur le site www.telepac.agriculture.gouv.fr

Service Interministériel de
la communication de la
Préfecture de l'Aude
52 rue Jean Bringer
11000 CARCASSONNE

Attention, pour bénéficier du versement de cette aide au 15 Octobre, la demande télédéclarée aura dû être effectuée avant le 20 Septembre.

Suivez nous sur :



@prefet11



Préfecture de
l'Aude



www.aude.gouv.fr